

## VOUS ÊTES UNE ASSOCIATION?

Cette rubrique, destinée aux associations, reprend les démarches à effectuer auprès de la mairie.

### Vous organisez un événement ?



Dans un premier temps assurez-vous de la disponibilité du lieu.

Dans un complexe sportif :

sur un créneau normalement utilisé par votre association, prévenez la mairie par mail.  
sur un créneau normalement utilisé par une autre association, demandez à celle-ci l'accord. Une fois son accord obtenu, prévenez la mairie par mail.  
sur un créneau habituellement libre, réservez par mail et n'oubliez pas de demander la programmation de votre badge pour accéder à la salle (précisez bien les heures d'entrée et de sortie).

Dans la salle municipale ou l'espace des Bruyères :

renseignez-vous auprès de la mairie pour connaître les disponibilités des salles. Un courrier vous sera demandé pour confirmer votre réservation.

Vous devez ensuite faire une demande d'autorisation en mairie en utilisant le dossier à télécharger ci-dessous.

[Lien vers le dossier déclaration de manifestation](#)

Cette procédure a pour objectifs de recenser les manifestations qui ont lieu sur la commune et d'évoquer, avec la Police Municipale, les mesures de vigilance et sécurité à mettre en place. Vous devez le déposer au moins six mois avant la date de l'événement en mairie ou par mail à [contact.mairie@heric.fr](mailto:contact.mairie@heric.fr)

A réception, le policier municipal prendra contact avec vous afin d'organiser la réunion de sécurité.

Dans ce document vous pouvez à la fois déclarer votre manifestation, faire une demande de débit de boisson, d'affichage sur nos panneaux lumineux et de prêt de matériel.

Si vous demandez du matériel particulier type podium, stands, pensez à contacter la mairie au préalable pour être certains qu'il soit disponible.

Vous souhaitez communiquer sur votre événement ? La mairie vous offre plusieurs possibilités :

les panneaux lumineux : remplissez votre demande via le dossier manifestation.  
l'agenda du site internet : proposer votre article sur la rubrique agenda du site.  
le magazine de la commune : publié en janvier et juillet, vous recevrez un mail vous invitant à nous proposer un article.

### Vous souhaitez réserver une salle de réunion ?



La mairie met à votre disposition plusieurs salles :

dans l'espace Plein Ciel  
dans le complexe sportif des Frénoelles

Pour réserver, remplissez le formulaire ci-dessous

Votre demande :

Vous souhaitez réserver (obligatoire)

Plein Ciel Salle 1 : 50 personnes

Date (option 1) (obligatoire)

Horaires souhaités (option 1) **(obligatoire)**

Préciser heure d'arrivée / heure de départ

Date (option 2)

Horaires souhaités (option 2)

Nature de l'occupation **(obligatoire)**

Préciser le type d'événement

Complément d'information

## Vous connaître

Nom **(obligatoire)**

Prénom

Précisez le nom de votre association **(obligatoire)**

Adresse

Code postal

Ville

Vous recontacter :

Téléphone (obligatoire)

Courriel (obligatoire)

Confirmation du courriel (obligatoire)

Vérification anti-spam (obligatoire)

ERROR for site owner:  
Invalid domain for site key



✓ Valider

## Un changement dans votre association ?



Tout changement doit obligatoirement faire l'objet d'une déclaration en sous-préfecture de Châteaubriant.

Vous trouverez les informations sur [le site de la préfecture de Loire-Atlantique](#) et [sur le guide pratique - Région Pays de La Loire](#).

Il est également important de déclarer vos changements (composition de bureau, modification de statut, changement de présidence) en mairie pour que nous puissions mettre à jour les informations et nos supports (agenda, site internet).



### Mairie d'Héric

2 Rue Saint Jean  
44810 HÉRIC

☎ 02 40 57 96 10

CONTACTEZ-NOUS

### Horaires :

**Lundi - Mercredi - Vendredi**

9h-12h30 / 14h-17h30

**Mardi et Jeudi**

9h-12h30

**Samedi**

9h30-12h00